Feux de signalisation favorables aux cyclistes

Description

Différentes mesures permettent à la fois de distinguer les cyclistes du trafic motorisé et de les favoriser aux carrefours régulés par des feux. Il s'agit tout d'abord de fournir aux cyclistes des feux séparés, situés à leur hauteur. Ensuite, des boucles de détection au sol ou des caméras permettent d'accorder plus rapidement le feu vert aux cycles qui s'approchent d'un carrefour. Les cyclistes peuvent ainsi s'engager dans le carrefour avant le trafic individuel motorisé et bénéficier d'une meilleure visibilité. Cela nécessite l'aménagement d'une bande cyclable menant les cyclistes jusqu'à un sas vélo afin qu'ils puissent se positionner devant le trafic. En coordonnant plusieurs carrefours successifs, il est possible de créer des ondes vertes pour vélos. Dans certains pays nordiques, les phases de feu vert accordées aux cyclistes deviennent plus fréquentes en cas de pluie.

Intérêt

Ces mesures favorisent avant tout la connectivité et la fluidité des déplacements à vélo : les temps d'attente aux carrefours sont diminués voire supprimés. Le confort de circulation est amélioré par la diminution du nombre d'arrêts et de redémarrages. Ces mesures sont globalement bénéfiques à toutes et tous les cyclistes, en particulier pour leurs déplacements utilitaires. En réduisant les temps de parcours, ils permettent de favoriser l'usage du vélo par rapport aux autres modes.

Enjeux

Favoriser les cyclistes aux carrefours à feu permet de minimiser les temps d'attente afin d'assurer l'attractivité d'un itinéraire. Mais il est important de tenir compte de la vitesse commerciale des transports publics routiers, de l'écoulement du trafic automobile et de la sécurité des piéton-ne-s en traversée. Une pesée d'intérêt est donc nécessaire. En outre, certaines mesures peuvent faire l'objet de tests afin d'identifier les conséquences pour tous les cyclistes. Parfois le cadre légal peut être adapté comme dans le cas du tourne-à-droite au feu rouge. Cela implique toutefois un processus long et complexe.



Feux pour cyclistes à la Murtenstrasse, Berne



Feux pour cyclistes près du Lorrainebrücke, Berne

Tourne-à-droite au feu rouge

Le tourne-à-droite au feu rouge a été introduit dans la loi suisse le 1er janvier 2021. Cette mesure permet aux cyclistes de tourner à droite à un carrefour lorsque le feu est rouge pour les voitures, à condition que la situation le permette (présence de bandes cyclables, visibilité, etc.). Le tourne-à-droite au feu rouge est autorisé par un panneau spécifique. La priorité reste cependant aux usagers et aux usagères roulant au vert ainsi qu'aux piéton-ne-s traversant la route. Le feu rouge est ainsi transformé en cédez-le-passage pour les cyclistes.

Cette mesure, qui s'est appuyée sur plusieurs études et un projet pilote mené avec succès à Bâle, améliore le confort, la fluidité et la rapidité du trafic cycliste, en réduisant les arrêts aux feux. La sécurité des cyclistes est aussi améliorée puisqu'ils peuvent effectuer le mouvement pendant que les véhicules qui tournent à droite sont arrêtés.

Cette mesure demande une attention accrue de la part des cyclistes lors du passage dans le carrefour, où peuvent se trouver des véhicules ou des piéton-ne-s. Le risque de conflit s'en trouve donc augmenté. Il n'est pas recommandé d'autoriser cette mesure lorsque la visibilité est insuffisante, en cas de forte pente ou en présence de rails de tram.



Tourne-à-droite à un feu pour cyclistes au carrefour Kanonengasse/Steinengraben à Bâle



Tourne-à-droite à un feu à Berne

Références

- SVI (2015): Installations de signalisation lumineuse favorables à la mobilité douce, Recherche SVI 2011/024.
- SVI (2018): Optimisation des carrefours à feux pour les piétons et les cyclistes. AideMémoire 2018/03.
- bpa (2017): Cyclistes: tourner à droite au feu rouge. Recommandations; Technique de la circulation. MS.010-2017.
- Mobilservice (2018): Cyclistes autorisés à obliquer à droite au feu rouge. Cas pratique.